

Société Générale SFH
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
445 345 507 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2015**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la ratification de la cooptation de Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur,
- la nomination de Monsieur Julien DELBET en qualité de nouvel Administrateur,
- la nomination de ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire 2, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT,
- le renouvellement du mandat de PICARLE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant 2.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

Nous vous rappelons que :

- ✓ Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2014 a :
 - coopté Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
 - nommé Madame Claire DUMAS en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
 - renouvelé le mandat du cabinet CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIES, Contrôleur spécifique titulaire et nommé Monsieur Rémi SAVOURNIN,

Contrôleur spécifique suppléant, en remplacement de Monsieur Didier CARDON, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} février 2015.

A- Evolution des actifs au cours de l'année 2014

Société Générale SFH étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au cours de l'année 2014, Société Générale SFH a procédé à une nouvelle émission d'OFH. Cette nouvelle émission a donné lieu aux opérations suivantes le 29 avril 2014 :

- mise en place du tirage n° 21 au titre du prêt collatéralisé, pour un montant de 750 millions d'euros de maturité 29 avril 2024,
- remboursement partiel anticipé du tirage n° 7 au titre du prêt collatéralisé, pour un montant équivalent et de maturité 27 mai 2024.

Enfin, en novembre 2014, Société Générale SFH a procédé à un remboursement anticipé visant à réduire la taille de son bilan de 19.000 millions à 18.500 millions d'euros afin de constituer une réserve d'actifs de prêts personnels immobiliers éligibles.

Ce remboursement a consisté le 24 novembre 2014 à procéder aux opérations suivantes :

- remboursement anticipé partiel de 500 millions d'euros par Société Générale SFH de la série d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) n° 17 souscrite initialement par SOCIETE GENERALE pour un montant nominal de 1.500 millions d'euros,
- remboursement du tirage n° 3 du prêt collatéralisé pour un montant en principal équivalent.

Ainsi, l'actif de Société Générale SFH en base sociale au 31 décembre 2014 était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 18.500 millions d'euros.

Les caractéristiques de ces créances de prêt étaient les suivantes au 31 décembre 2014 :

Isin	Issue Date	N°	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index / Rate
N/A	26/07/2012	12	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	1,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	13	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	7,2	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	14	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	4,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	3	EUR	1 000 000 000	27/05/2015	0,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	5	EUR	500 000 000	10/08/2020	5,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	6	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	8,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	7	EUR	750 000 000	27/05/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	8	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	10,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	9	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	11,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	10	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	12,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	11	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	14,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/12/2012	15	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	3,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	16	EUR	100 000 000	01/08/2016	1,6	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	17	EUR	400 000 000	02/08/2021	6,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	05/03/2013	18	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	5,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/06/2013	19	EUR	90 000 000	19/06/2028	13,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	05/12/2013	20	EUR	1 000 000 000	05/01/2021	6,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	29/04/2014	21	EUR	750 000 000	29/04/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
				18 500 000 000				

Par transparence, au 31 décembre 2014, le montant du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement par émission d'OFH s'élevait à 23.045 millions d'euros. Ce portefeuille était entièrement constitué de prêts personnels immobiliers originés par le réseau domestique SOCIETE GENERALE et cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin décembre 2014, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

Régions	Répartition en %
Alsace	1,2%
Aquitaine	4,5%
Auvergne	0,8%
Basse-Normandie	1,8%
Bourgogne	1,4%
Bretagne	2,8%
Centre	2,6%
Champagne-Ardenne	0,8%
Corse	0,8%
Franche-Comté	0,5%
Haute-Normandie	3,5%
Ile-de-France	42,8%
Languedoc-Roussillon	3,4%
Limousin	0,4%
Lorraine	1,4%
Midi-Pyrénées	3,3%
Nord-Pas-de-Calais	4,2%
Outre mer	0,6%
Pays de la Loire	3,4%
Picardie	2,7%
Poitou-Charentes	1,4%
Provence-Alpes-C. d'A.	8,0%
Rhône-Alpes	7,9%
No data_France	0,0%
Total	100%

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de sur-dimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable d'un montant d'environ 23.000 millions d'euros, en cohérence avec le stock total d'OFH émises, stable lui aussi à 18.500 millions d'euros de nominal.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2014

Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes le 29 avril 2014 :

- émission publique de la série n° 32 d'OFH, placée auprès d'investisseurs externes au Groupe pour un montant nominal total de 750 millions d'euros de maturité 29 avril 2024 à taux fixe de 2,0 %,
- remboursement partiel anticipé de la série n° 21 pour un montant équivalent.

Les dettes bénéficiant du privilège sont les OFH émises par la Société qui se décomposent comme suit au 31 décembre 2014 :

Isin	Issue Date	Série	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index
FR0011056126	06/06/2011	1	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	1,5	Fixed Rate	3,250%
FR0011180017	18/01/2012	12	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	7,2	Fixed Rate	4,000%
FR0011215516	14/03/2012	13	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	4,3	Fixed Rate	2,875%
FR0011291293	26/07/2012	17	EUR	1 000 000 000	27/05/2015	0,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291327	26/07/2012	19	EUR	500 000 000	10/08/2020	5,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291335	26/07/2012	20	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	8,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291343	26/07/2012	21	EUR	750 000 000	27/05/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291350	26/07/2012	22	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	10,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291368	26/07/2012	23	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	11,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291376	26/07/2012	24	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	12,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291384	26/07/2012	25	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	14,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011374198	19/12/2012	26	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	3,0	Fixed Rate	1,000%
FR0011400761	01/02/2013	27	EUR	100 000 000	01/08/2016	1,6	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011404789	01/02/2013	28	EUR	400 000 000	02/08/2021	6,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011431014	05/03/2013	29	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	5,3	Fixed Rate	1,750%
FR0011519933	19/06/2013	30	EUR	90 000 000	19/06/2028	13,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011644392	05/12/2013	31	EUR	1 000 000 000	05/01/2021	6,1	Fixed Rate	1,625%
FR0011859495	29/04/2014	32	EUR	750 000 000	29/04/2024	9,5	Fixed Rate	2,000%
				18 500 000 000				

L'encours d'OFH au 31 décembre 2014 était de 18.668,9 millions d'euros, dont 168.9 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 13 mai 2014. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

Courant 2014, le programme EMTN a aussi été amendé une fois :

- le 24 octobre 2014, afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2014.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'année 2014, Société Générale SFH a adapté son dispositif opérationnel afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en termes de reportings.

Ainsi, depuis Janvier 2015, Société Générale SFH produit les reportings LCR à destination de l'ACPR.

Par ailleurs, Société Générale SFH produit à destination de l'ACPR, depuis l'arrêté du 30 septembre 2014, les reportings mentionnés par le décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 et l'arrêté du 26 mai 2014 relatifs à l'amélioration du cadre prudentiel des régimes d'obligations sécurisées.

Les instructions correspondantes, 2014-I-16 (modifiant l'instruction 2011-I-06) et l'instruction 2014-I-17, ont été publiées le 16 décembre 2014 au registre officiel.

Notamment,

- le rapport sur le ratio de couverture avec notamment les éléments complémentaires sur les expositions sur les entreprises liées ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie à 180 jours mentionnée à l'article R 513-7 du Code monétaire et financier ;
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 ;
- l'estimation mentionnée à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration (plan de couverture annuel).

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité au refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions de gestion et recouvrement conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables à Société Générale SFH sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE.

En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Par transparence, le ratio de couverture que Société Générale SFH est tenue de respecter au regard des dispositions de l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier se définit comme le rapport des actifs, y compris les valeurs de remplacement, sur les dettes bénéficiant du privilège instauré par la loi.

Au 31 décembre 2014, le ratio de couverture s'établissait à 119,77 %, en cohérence avec l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105 %.

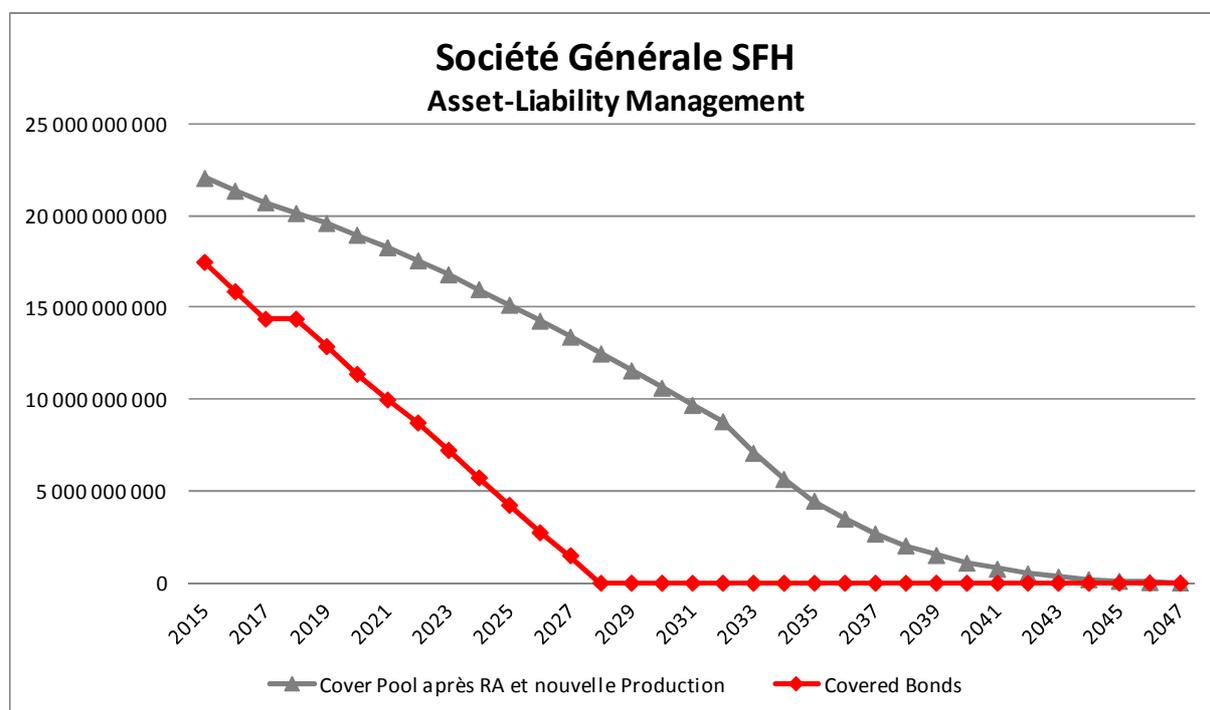
L'article R 515-7 du Code monétaire et financier dispose également que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15 % du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège tel que défini dans l'article L 513-11 du même Code.

A fin décembre 2014, les valeurs de remplacement représentaient un total de 488,9 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentaient 2,64 % de l'encours d'OFH.

Conformément à la procédure de contrôle de couverture prévisionnelle qui vise à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasse de couverture et de gap de liquidité significatif tout au long de la vie des Obligations de Financement de l'Habitat émises, et sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 3.103,1 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressif de 5 % pour les années suivantes et d'un taux moyen de remboursement anticipé de 8.21 %, correspondant au taux moyen historique, aucune impasse de couverture n'est observée.

Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs des actifs : notamment le risque de défaut des débiteurs, le taux de défaut et de recouvrement des prêts personnels immobiliers.

L'efficacité du dispositif est contrôlée par des institutions externes que sont les agences de notation et le Contrôleur spécifique (conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier).



B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. A l'occasion des émissions publiques d'OFH réalisées à taux fixe, la conclusion de contrats de swap de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SFH par la suite.

Par ailleurs, deux contrats de swap ont été mis en place (l' « *asset swap* ») en cohérence avec la méthodologie Covered Bonds de Fitch Ratings, entre SOCIETE GENERALE et Société Générale SFH. Cette opération permet, en cas de défaut de SOCIETE GENERALE et donc de réalisation de la garantie financière, (i) de variabiliser le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en garantie du prêt accordé à SOCIETE GENERALE par Société Générale SFH, et ainsi (ii) de couvrir l'éventuel risque de taux d'intérêt résultant du différentiel entre les intérêts dus au titre des OFH et ceux reçus au titre du portefeuille de prêts personnels immobiliers en pareille situation.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 15 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les six premiers mois, puis annuelles sur les années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de Société Générale SFH à un choc de 100 points de base s'élève à -0,04 million d'euros pour une limite de 8.4 millions d'euros.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : -0,04 million d'euros,
- Moyen terme : 0 million d'euros,
- Long terme : 0 million d'euros.

La sensibilité globale représente 0,01 % des fonds propres.

Par ailleurs, Société Générale SFH n'ayant réalisé que des émissions en euros, n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

Enfin, Société Générale SFH n'est pas exposée au risque de transformation, les prêts à son actif répliquant les mêmes maturités que celles des OFH émises.

C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les fonds propres modélisés en durée illimitée sont remplacés à 3 mois,

- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

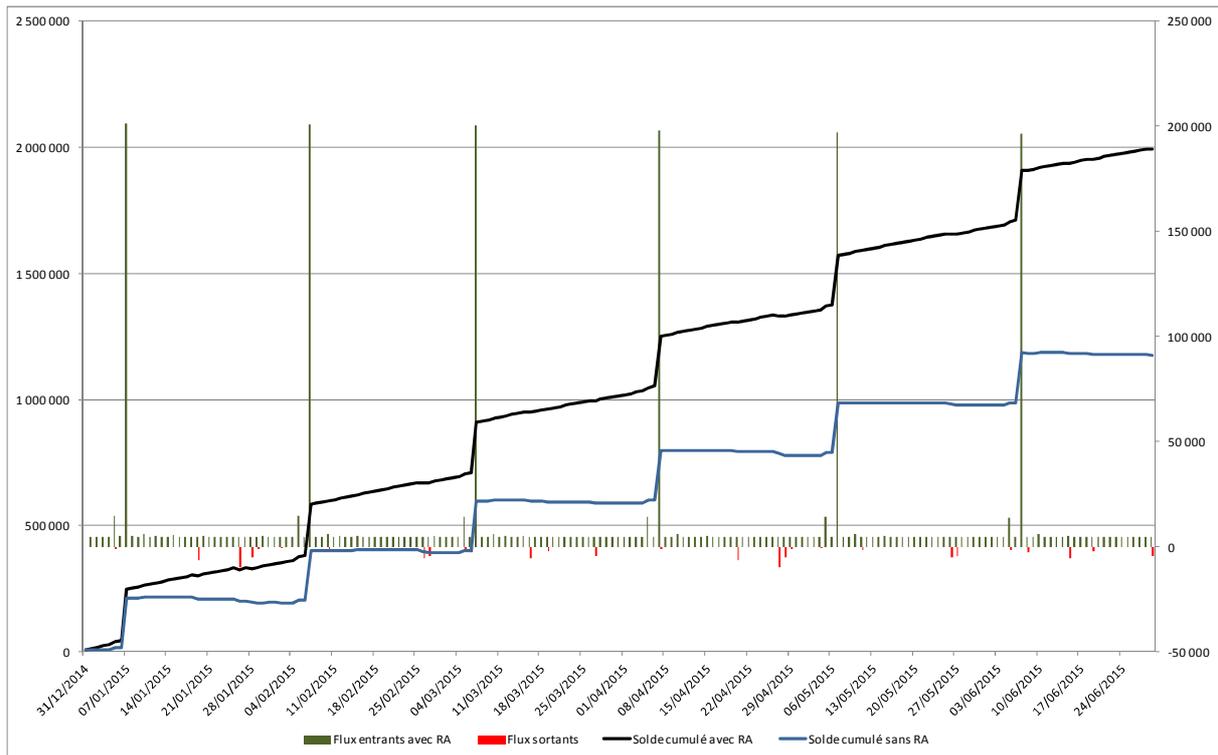
Quant à la surveillance de la liquidité à court terme, Société Générale SFH a respecté le coefficient de liquidité pour l'année 2014. Au 31 décembre 2014, elle présente un excédent de liquidité court terme (< 1 mois) supérieur à 489 millions d'euros.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes.

A partir du 31 décembre 2014, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 13.476 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.



En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

D- Risque Opérationnel

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « *Risk and Control Self-Assessment* » (RCSA), celui-ci faisant ressortir en 2014 un risque évalué à « modéré » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 27 février 2015 :

- remboursement anticipé total de la série n° 19 d'OFH de maturité 10 août 2020, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 500 millions d'euros,
- émission de la série n° 33 d'OFH de maturité 27 février 2020, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE,
- remboursement anticipé total de la série n° 17 d'OFH de maturité 27 mai 2015, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros,
- émission de la série n° 34 d'OFH de maturité 27 février 2029, pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice 2015, Société Générale SFH envisage de réduire son programme d'émission à 1 ou 2 émissions publiques d'une taille comprise entre 500 et 750 millions d'euros pour chaque émission, la réalisation de ce programme d'émission restant conditionnée aux conditions de marché des émissions sécurisées.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2014, à hauteur de 37.499.994 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 6 actions (0,01 %) par 6 autres personnes morales appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les «conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable».

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2014, le bilan présente un total de 19.329 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2013, le total de bilan était de 19.900 millions d'euros. Le bilan a connu peu d'évolution en raison du schéma d'émission adopté impliquant le remboursement anticipé d'une série initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, simultanément à chaque nouvelle émission placée auprès d'investisseurs externes au Groupe.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Total Actif	19.329	19.900
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE)	19.119	19.616
Total Fonds Propres	476	455

A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence Centrale de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde d'environ 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le remplacement des fonds propres et du résultat en cours de formation auprès de SOCIETE GENERALE constitue une créance vis-à-vis de SOCIETE GENERALE de 480,004 millions d'euros dont 4 million d'euros d'intérêts courus.

La liquidité levée par l'émission des Obligations de Financement de l'Habitat et replacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 18.529,5 millions d'euros dont 29,5 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les éléments ci-dessous :

- les produits à recevoir d'un montant de 178,975 millions d'euros correspondant aux intérêts à recevoir sur swaps de taux,
- les charges payées d'avance d'un montant de 21,5 millions d'euros correspondant à l'étalement des primes d'émission syndiquées,
- l'impôt différé actif sur la provision sur taxe Organic pour un montant de 0,217 million d'euros, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année de son paiement.

B- Bilan Passif

L'encours d'OFH au 31 décembre 2014 est de 18.669 millions d'euros (comprenant 168,8 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs correspondent à des dettes fiscales et sociales de 0,112 million d'euros et d'impôt sur les sociétés de 12.416 millions d'euros.

Les comptes de régularisation au passif comprennent notamment les éléments suivants :

- les intérêts sur swap de taux à payer pour un montant de 35,365 millions d'euros,
- les charges à payer pour un montant de 4,648 millions d'euros correspondant aux charges liées aux conventions de gestion, recouvrement et externalisation, et aux honoraires des CAC restant à payer.

Le capital social de la Société est demeuré inchangé à 375 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à environ 4,02 millions d'euros.

La Société n'ayant pas distribué de dividende, le report à nouveau s'élève à 76,4 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 20,385 millions d'euros au 31 décembre 2014.

C- Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collateralisé pour 281,3 millions d'euros, et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 1.802 millions d'euros provenant des intérêts sur les pattes fixes des swaps de couverture.
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH, et les intérêts sur la patte variable des swaps liés aux émissions publiques.

Le produit net bancaire d'élève à 39,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 42 % par rapport à l'exercice 2013.

Le bénéfice net après impôt s'élève à 20,385 millions d'euros, en diminution de 49 %. Cette évolution s'explique principalement par une base de comparaison 2013 comportant des éléments exceptionnels et non récurrents.

D- Situation Financière et Ratios Prudentiels

Au 31 décembre 2014, les fonds propres de Société Générale SFH s'élèvent à 475,8 millions d'euros.

E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'OFH. Ces dernières ont pour objet de refinancer des prêts personnels immobiliers originés par le réseau SOCIETE GENERALE et remis en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE en faveur de la Société.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SFH est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2014 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	43.117,67	181,6	0	373,99	43.673,26

Au 31 décembre 2013 :

S9267

Soldes Dettes Fournisseurs

31/12/2013

Nom du fournisseur	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total Dettes Fournisseurs
Fonds de garantie des dépôts		4 000,00						4 000,00
								0,00
HONORAIRES CAC				24 398,40		16 265,60		40 664,00
COMMISSION D'EXTERNALISATION SG				598 000,00				598 000,00
COMMISSION DE GESTION ET DE RECOUVREMENT SG				4 006 600,00				4 006 600,00
COMMISSION DE TENUE DE COMPTE BDF		180,80						180,80
	0,00	4 180,80	0,00	4 628 998,40	0,00	16 265,60	0,00	4 649 444,80

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 20.384.986,55 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 20.384.986,55 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 76.433.610,65 euros, soit un résultat à affecter de 96.818.597,20 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 1.019.249,33 euros,
A la réserve libre : 0 euro,
Versement de dividende : 0 euro,
Au report à nouveau : 95.799.347,87 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

SITUATION DES MANDATS

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 19 décembre 2014, de nommer Madame Claire DUMAS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Laurent SKREIKES, demeurant 32 allée du lac supérieur 78110 Le Vésinet, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire 2, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de ne pas renouveler son mandat et de nommer en remplacement ERNST & YOUNG ET AUTRES, dont le siège social se situe PARIS LA DEFENSE 1, 1-2 Place des Saisons – 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le numéro 438 476 913 RCS NANTERRE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de PICARLE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant 2, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

JETONS DE PRESENCE

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présence à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 4.000 euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En EUR)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000	375 000 000	375 000 000
Nombre d'actions émises	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000	37 500 000	37 500 000
ordinaires	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000	37 500 000	37 500 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	-	-	-
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives					
Produit net bancaire	39 485 335,00	67 910 508,00	49 270 232	26 542 509	600 491
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	32 906 289,00	64 531 387,00	41 635 067	21 114 519	459 877
Impôt sur les bénéfices	12 521 302,00	24 499 415,00	15 009 963	7 604 363	153 292
Résultat après impôts, amortissements et provisions	20 384 987,00	40 031 972,00	26 625 104	13 510 156	306 585
Distribution de dividendes					
Résultats des opérations par action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,54	1,07	0,71	0,36	0,01
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,54	1,07	0,71	0,36	0,01
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

⁽¹⁾ Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

ANNEXE 2

Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs

ANNEXE 3

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES